



Commission économique pour l'Afrique

Neuvième session du Comité du développement durable
et Forum régional africain pour le développement durable

Addis-Abeba, 17-18 juin 2015

Document de travail

Projet de messages clef du Forum régional d'Afrique sur le développement durable à la Réunion 2015 du Forum politique intergouvernemental et universel de haut niveau sur le développement durable

I. Contexte et introduction

1. La conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), tenue à Rio de Janeiro, au Brésil, en juin 2012, a mis en exergue le rôle d'une gouvernance efficace dans la réalisation du développement durable à tous les niveaux. La Conférence a reconnu que le cadre institutionnel pour le développement durable (CIDD) doit être cohérent avec les principes de Rio, fondés sur l'Agenda21 et le Plan de mise en application de Johannesburg (PMAJ). En outre, la Rio + 20 a établi un Forum politique intergouvernemental et universel de haut niveau (HLPF), en misant sur les forces, les expériences, les ressources ainsi que les modalités de la participation inclusive de la Commission des Nations Unies sur le développement durable, et en remplaçant par la suite la Commission. Elle a également décidé de lancer un processus de négociation intergouvernemental ouvert, transparent et inclusif sous l'égide de l'Assemblée générale pour définir le format et les aspects organisationnels du Forum, dans le but de convoquer sa première réunion au début de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (UNGA).

2. La Conférence a appelé à la promotion de l'évaluation et du bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre de tous les engagements de développement durable, y compris les engagements liés à des moyens de mise en œuvre. Elle a reconnu que l'élaboration d'objectifs de développement durable pourrait être utile pour entreprendre une action ciblée et cohérente sur le développement durable et a souligné, notamment, que les objectifs devraient aborder et intégrer d'une manière équilibrée les trois dimensions du développement durable et de leur relations d'interdépendances. La conférence a souligné que les objectifs doivent être en cohérence avec, et intégrés dans le programme de développement

des Nations Unies pour l'après -2015 et a appelé à un processus intergouvernemental inclusif et transparent qui soit ouvert à toutes les parties prenantes.

3. En janvier 2013, l'Assemblée générale a créé un Groupe de travail intergouvernemental (JOH) afin d'orienter la formulation des ODD. En septembre 2014, l'Assemblée générale des Nations Unies a salué le rapport élaboré par le JOH, qui propose 17 objectifs et 169 cibles et décida que la proposition "soit la principale base d'intégration des objectifs de développement durable dans le programme de développement pour l'après 2015, tout en reconnaissant que d'autres contributions seront également prises en compte dans le processus de négociation intergouvernemental à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. Par le biais: du document final de la Réunion régionale d'application de l'Afrique afin d'examiner les principales conclusions de Rio+20 de novembre 2012; du document final de la Réunion régionale africaine de consultation sur les objectifs de développement durable du 31 octobre à 5 novembre 2013 ; adopté en tant qu'apport aux travaux de la Conférence de haut niveau en Afrique sur le programme de développement pour l'après 2015 ; et la Position Africaine Commune (PAC) sur le même; l'Afrique a beaucoup contribué à la proposition du JOH sur les ODD et le rapport de synthèse du Secrétaire général sur le programme de développement pour l'après 2015.

4. En juillet 2013, l'Assemblée générale créa le HLPF et adopta des décisions sur son format et ses aspects organisationnels. La réunion inaugurale du Forum en septembre 2013 et la deuxième réunion du Forum en juillet 2014 ont mis en évidence son rôle central dans la promotion et le suivi de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après 2015 ainsi que les ODD. Lors de sa rencontre de 2014, le Forum adopta son thème pour 2015: "Renforcer l'intégration, la mise en œuvre et le suivi – le HLPF après 2015". La réunion 2015 aura lieu du 26 juin au 8 juillet 2015, y compris un segment ministériel de trois jours qui se tiendra du 6 au 8 juillet 2015. Outre les questions d'intégration, de la mise en œuvre et du suivi mises en évidence dans son thème, le HLPF trouvera du temps pour discuter d'autres sujets, notamment: les nouvelles questions émergentes et l'interface science-politique; la consommation et la production durables; les petits États insulaires en développement (PEID) et les autres pays dans des situations particulières.

Forum régional d'Afrique sur le développement durable

5. Dans ce contexte, la Commission économique pour l'Afrique s'est associée à la Commission de l'Union africaine et à la Banque africaine de développement, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour le développement pour réunir le Forum régional d'Afrique sur le développement durable du 17 au 18 juin 2015. Le Forum a connu la participation des représentants de haut niveau des États membres africains dans tous les domaines de développement durable, avec toutes les parties intéressées, y compris les organisations intergouvernementales et les grands groupes. Le principal objectif du Forum était de donner l'occasion aux pays d'Afrique de délibérer et d'arriver à un consensus sur leur contribution collective sous la forme de messages clefs destinés au Forum politique intergouvernemental et universel de haut niveau. Les messages clefs ayant fait l'objet de l'accord sont présentés ci-dessous.

II. Organismes de développement durable et leur rôle dans le renforcement de l'intégration, de la mise en œuvre et du suivi après 2015

A. Forum politique mondial de haut niveau

6. La Rio + 20 a donné l'élan indispensable pour accélérer la mise en œuvre des engagements de développement durable, et a fourni des indications claires sur le cadre institutionnel pour le développement durable à tous les niveaux, y compris l'établissement de HLPF qui a remplacé la CNUDD. La Conférence a reconnu le rôle de tous les acteurs depuis les niveaux mondial au local dans la mise en œuvre du programme de développement durable et a souligné la nécessité d'établir des liens efficaces entre les différents niveaux et dans tous les secteurs pour assurer l'uniformité, la cohérence et des approches synergiques pour une mise en œuvre renforcée.

7. L'Assemblée générale, en définissant le format du HLPF en 2013 comme la maison du développement durable au niveau mondial, a prêté dûment attention à la décision de la Rio + 20 de créer le HLPF et a précisé le mandat, les fonctions et les modalités opérationnelles du Forum par rapport aux organes de l'ONU, y compris l'UNGA et l'ECOSOC. L'Assemblée a conceptualisé la fonction du Forum en termes d'évaluation dans le cadre du programme de développement pour l'après -2015. Ses décisions sur les préparatifs et la participation à des sessions d'évaluation du Forum, ont pris en compte les enseignements tirés du processus de la CDD, afin de répondre à un mécanisme de révision qui permettrait de renforcer l'intégration et la mise en œuvre.

8. Le Forum régional d'Afrique sur le développement durable présente les messages clefs ci-dessous comme sa contribution collective à la Réunion 2015 du Forum politique intergouvernemental et universel de haut niveau sur le développement durable.

a) **Le mandat et les fonctions conférés au HLPF ainsi que sa composition universelle accorde aux organes de développement durable l'autorité et la légitimité en vue de fournir la plate-forme pour le renforcement de l'intégration des trois dimensions du développement durable et d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements convenus au niveau international sur le développement durable.** Il faut clarifier le rôle de l'ECOSOC dans le cadre du HLPF, qui semble jouir des mandats similaires. Les fonctions, les relations, les mécanismes de coordination et l'autorité de prise de décision de chacun par rapport à l'autre devraient être clarifiés dans le cadre des négociations du programme de développement pour l'après 2015. Ceci est important pour éviter des doubles emplois et des chevauchements et guider adéquatement les préparatifs, et la participation des délégués des pays dans les réunions de ces deux organes.

b) **L'intégration des trois dimensions du développement durable est un principe important de ce paradigme de développement et dans une large mesure permettra de déterminer l'efficacité du HLPF.** À cet égard, le Forum devrait tirer les leçons de la CDD et concevoir des stratégies et des mesures appropriées pour s'assurer qu'il s'acquitte adéquatement de son mandat. Cela devrait prendre en compte la capacité de réussir la participation de parties prenantes représentant les trois dimensions de la part du gouvernement et des principaux groupes à tous les niveaux d'implémentation depuis la politique jusqu'à la pratique.

c) **L'intégration effective des questions d'équité, notamment en termes de représentation et de participation des pays en développement, tels que les PMA, les pays en développement sans littoral et les PEID dans les réunions du HLPF est déterminant dans le renforcement de sa légitimité.** Alors qu'il est important de mobiliser des ressources suffisantes pour parrainer une masse critique d'acteurs à participer aux réunions du HLPF, la question de l'équité va au-delà de la représentation. Par exemple, les questions relatives à la répartition des impacts du changement climatique. À cet égard, le Forum devrait assurer l'engagement significatif en termes d'implications que représente pour l'équité les questions relatives au financement du développement, le transfert de technologie et le développement de capacités.

d) **Le renforcement de l'intégration du développement durable dans les travaux du système des Nations Unies, y compris leur soutien aux Etats membres contribuera grandement à l'avancement des objectifs de développement durable.** Ceci sera soutenu entre autres par l'initiative «Unis dans l'action» du système des Nations Unies à tous les niveaux; mondial, à travers le Conseil des Chefs de secrétariat (CCS) du mécanisme de coordination; régional, grâce aux mécanismes de coordination des Nations Unies à ce niveau; et national, par le biais du mécanisme de l'UNDAF.

e) **La capacité de faire avancer la mise en œuvre du HLPF renforcera sa légitimité et son autorité. Aussi, un système d'examen qui fasse clairement ressortir les lacunes, les défis et les leçons en rapport avec la mise en œuvre saura très probablement proposer des solutions appropriées pour résoudre le problème.** Afin de faire progresser la mise en œuvre, les recommandations devraient être regroupées sous la forme d'une matrice de mise en œuvre, en précisant les échéanciers. Suite à cela, une adaptation des pays avec des partenaires de développement devrait être effectuée en tenant compte des besoins, des zones d'intervention et des avantages comparatifs exprimés.

f) **Un programme ciblé permettra au Forum de saisir la profondeur et la largeur des discussions nécessaires aux fins de traiter efficacement les questions de préoccupation spécifiques.** Cela permettra au Forum de tirer des conclusions appropriées et robustes pour informer des décisions qui engendreront des compromis et des actions de tous les intéressés et attireront le niveau de soutien requis en vue de la mise en œuvre.

g) **La flexibilité du HLPF pour aborder les questions nouvelles et émergentes renforcera sa pertinence.** La grande attention dont sont entourées par nature les questions nouvelles et émergentes peut induire le niveau de soutien requis pour répondre efficacement à un programme axé sur la demande.

h) **Favoriser la participation inclusive et large à des réunions du HLPF peut renforcer la masse critique d'expertise pour enrichir les discussions, améliorant du coup la mise en œuvre.** À cet égard, le Forum devrait encourager la participation d'un large éventail de parties prenantes, promouvoir le partage de meilleures pratiques et expériences, la cohérence de l'ensemble du système et la coordination mais également renforcer le rôle consultatif et l'adhésion des autres parties prenantes concernées.

i) **La contextualisation du système d'évaluation des HLPF dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, y compris les ODD est stratégique et peut aider à assurer un système intégré et coordonné qui favorise l'intégration et la mise en œuvre.** Le programme de développement pour l'après-2015 et les ODD incarnent les

objectifs et les domaines thématiques qui recoupent les trois dimensions, ainsi que des impératifs de gouvernance et de paix et de sécurité. Le fait que les objectifs ne soient pas considérés comme autonomes, mais en rapport des uns aux autres et pris en compte dans un système de suivi, d'évaluation et de présentation de rapport, facilite la possibilité de renforcement de l'intégration et de la mise en œuvre.

j) **Le cadre des ODD fournira un cadre analytique commun pour le suivi, l'évaluation et la présentation de rapports pour permettre la coordination et la comparabilité entre les pays, les sous-régions et les régions.** Les objectifs devraient mettre l'accent sur les résultats et les moyens de mise en œuvre. Le cadre devrait assurer l'universalité et en même temps consentir la différenciation des objectifs, des indicateurs et des méthodes de mesure qui tiennent compte des différents contextes et spécificités de développement.

k) **Le système d'évaluation du HLPF doit permettre l'examen des moyens de mise en œuvre.** En plus d'évaluer directement les progrès concernant les moyens de mise en œuvre, il est essentiel d'apprécier les progrès dans ce sens par rapport à d'autres domaines thématiques. Cela permettra aux pays d'évaluer la mesure dans laquelle la disponibilité ou le manque de moyens de mise en œuvre ad hoc peut avancer ou entraver les progrès; mais aussi informer davantage les décisions et évaluer les progrès quant à la promotion de partenariat mondial pour le développement.

l) **L'émergence de nouveaux thèmes et objectifs dans le cadre des ODD par rapport au cadre des OMD, y compris ceux qui visent à intégrer les dimensions sociales, environnementales et économiques du développement durable, nécessitera le renforcement du système d'évaluation.** À cet égard, il va falloir des interventions bien coordonnées en vue de renforcer les capacités statistiques des institutions chargées de la collecte et l'analyse des données. La révolution de données pour le développement durable adoptée par le SG devrait rendre cela possible.

m) **Il peut être nécessaire de procéder à des évaluations thématiques, notamment sur les questions nouvelles et émergentes pour compléter les évaluations basées sur les ODD. Ceux-ci autant que possible devraient recourir aux mécanismes d'examen existants au sein du système des Nations Unies.** Les examens devraient analyser les défis, les contraintes de mise en œuvre, les leçons apprises sans oublier de se fonder sur l'approche des liens de la CDD pour faire ressortir les relations avec d'autres domaines thématiques, tout en soulignant les dimensions économiques, sociales et environnementales qui permettront de relever les défis de mise en œuvre d'une manière intégrée et synergique. Les évaluations devraient être présentées sous la forme de rapports d'évaluations thématiques qui complètent le GSDR.

n) **Des revues multipartites seront cruciales pour la réussite du processus d'évaluation.** Les évaluations devraient être volontaires, dirigées par l'Etat, participatives et multi-niveaux fondées sur des faits depuis les niveaux local, national, sous régional, régional et international. Elles devraient également promouvoir le partage des meilleures pratiques et expériences, y compris les succès, les défis et les leçons pour mieux éclairer le processus de mise en œuvre.

B. Niveaux régional et sous-régional

9. Dans sa décision sur les fonctions et les processus d'examen du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu l'importance de la dimension régionale et le rôle des commissions régionales et de leurs partenaires dans ce domaine. Elle a aussi tenu compte de la nécessité de resserrer les liens avec les mécanismes régionaux, nationaux et locaux et de s'assurer la participation effective des pays en situation particulière. En Afrique, le Comité du développement durable de la CEA, dans ses différentes configurations, avait servi, pour les réunions régionales d'application, de cadre de réflexion sur la contribution collective de la région aux sessions de la Commission du développement durable, et les résultats étaient impressionnants. Les solides préparatifs de l'Afrique pour Rio+20 ont aidé le continent à faire prendre en compte ses préoccupations, ses priorités et ses intérêts dans le document final de la Conférence, intitulé « L'avenir que nous voulons ».

10. L'expérience acquise dans l'organisation des réunions régionales pour l'Afrique a permis d'organiser avec succès la Réunion régionale africaine de consultation sur les objectifs de développement durable, convoquée conjointement par la CEA, la Commission de l'Union africaine et la BAD dans le cadre des consultations africaines sur le programme de développement de l'après-2015. Le Document final de la réunion a été adopté en tant que contribution technique aux travaux du Comité de haut niveau. Il fait partie des documents clefs qui ont aidé les négociateurs africains à définir leur position dans les consultations mondiales sur le développement durable à New York.

11. L'organisation du Forum régional africain pour le développement durable, en prélude aux réunions du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, s'appuiera sur l'expérience de la Réunion régionale d'application pour l'Afrique. Dans ce contexte, l'important rôle joué par les acteurs régionaux, notamment la CEA, la Commission de l'Union africaine, la BAD, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, les CER, le Bureau régional du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'Afrique et le Bureau régional du Programme des Nations Unies pour le développement pour l'Afrique est bien reconnu. Le processus d'examen prévu aux niveaux national et local est destiné à alimenter le processus régional. La plate-forme du Mécanisme de coordination régional pour l'Afrique et les mécanismes d'examen existants tels que le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et l'examen mutuel de l'efficacité du développement auront une importance cruciale pour ce processus.

12. Le Forum régional d'Afrique sur le développement durable présente les messages clefs ci-dessous comme sa contribution collective à la Réunion 2015 du Forum politique intergouvernemental et universel de haut niveau sur le développement durable.

a) **Faire fond sur l'expérience de la Réunion régionale d'application pour l'Afrique, notamment les succès remportés, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés de cette expérience, sera essentiel pour la bonne organisation du Forum régional africain pour le développement durable.** À cet égard, la CEA devrait organiser les forums régionaux conjointement avec la Commission de l'Union africaine et la BAD et en collaboration avec le Bureau régional du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'Afrique et le Bureau régional du Programme des Nations Unies pour le développement pour l'Afrique ainsi qu'avec d'autres acteurs concernés. Étant donné que le Forum régional africain pour le développement durable servira de cadre

pour l'examen de la contribution collective de l'Afrique au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, sa périodicité et son programme doivent s'inspirer de ceux de ce dernier Forum.

b) **Le rôle important des commissions régionales et de leurs bureaux sous-régionaux dans la promotion d'une intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable, y compris la promotion de liens efficaces entre les institutions locales, nationales et mondiales, est bien reconnu.** À cet égard, et allant dans le sens des encouragements et des recommandations de Rio+20 et de la Réunion régionale d'application pour l'Afrique de 2012, des mesures concrètes doivent être prises pour doter la CEA de postes supplémentaires et de ressources opérationnelles suffisantes pour renforcer son appui aux pays africains dans la mise en œuvre du développement durable. Les besoins en ressources supplémentaires pourraient être satisfaits dans le cadre du budget ordinaire de l'Assemblée générale et grâce à des ressources extrabudgétaires provenant de mécanismes de partenariat mondial pour le développement.

c) **La création d'une plate-forme renforcée pour assurer une meilleure intégration des trois dimensions du développement durable contribuera au succès du Forum régional africain pour le développement durable.** À cette fin, il convient d'associer aux préparatifs du Forum et à la participation à celui-ci les parties prenantes gouvernementales et les grands groupes s'intéressant aux trois dimensions du développement durable, et d'assurer une coordination efficace entre les délégations des États membres venant des capitales, les missions africaines à Addis-Abeba et les groupes africains à New York et à Genève.

d) **La mise en service effective du cadre de suivi et d'évaluation des objectifs de développement durable aux niveaux régional et sous-régional nécessite un véritable engagement de la CEA, de la Commission de l'Union africaine, de la BAD, de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du Programme des Nations Unies pour le développement et des communautés économiques régionales.** Pour chacune des cinq sous-régions de l'Afrique, les communautés économiques régionales devraient fournir le cadre institutionnel nécessaire pour suivre la réalisation des objectifs de développement durable et en rendre compte, avec le soutien des organismes des Nations Unies opérant à ce niveau, y compris les bureaux sous-régionaux de la CEA. L'examen au niveau sous-régional devrait s'appuyer sur les processus d'examen au niveau national. Les rapports sous-régionaux devraient à leur tour étayer le rapport de l'Afrique sur les objectifs de développement durable. Le même processus devrait être utilisé pour produire les rapports d'examen thématiques jugés nécessaires.

e) **L'Agenda 2063 constitue pour l'Afrique le cadre de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et du cadre des objectifs de développement durable qui l'accompagne.** À cet égard, l'Agenda, qui est assorti d'objectifs, de cibles et d'indicateurs, devrait fournir un cadre solide de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports pour une exécution efficace aux niveaux national, sous-régional et régional.

f) **L'Afrique dispose de nombreuses plates-formes à même de soutenir les examens thématiques pouvant être effectués sous les auspices du Forum régional**

africain pour le développement durable. Celles-ci comprennent les divers comités statutaires de la CEA, la Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique. Dans le cas où les examens thématiques seraient admis comme faisant partie du processus du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, ces plates-formes, en plus de celles qui relèvent du système des Nations Unies, devraient être mises à contribution, étant donné leur atout, qui est de réunir la masse critique de compétences nécessaires pour examiner un domaine thématique particulier.

g) Le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique joue un rôle important dans la promotion du programme de développement durable dans la région. Ce mécanisme de coordination régionale de l'appui que l'ONU apporte à l'Afrique sur la base de cadres de développement existants, comme le NEPAD et l'Agenda 2063, devrait assurer la cohérence et la coordination de l'appui du système à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 en Afrique, ainsi que du système d'examen du Forum politique de haut niveau pour le développement durable par le biais du Forum régional africain pour le développement durable .

h) Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs est défini d'un commun accord et adopté volontairement par les États membres de l'Union africaine afin de promouvoir et de renforcer des normes élevées de gouvernance. C'est un mécanisme d'autocontrôle qui n'est assorti d'aucune conditionnalité. Il répond aux critères définis dans le rapport du Secrétaire général sur le programme de développement de l'après-2015 et devrait être actualisé de façon à intégrer les engagements et les objectifs clefs de développement durable et à fournir ainsi une plate-forme en Afrique pour les examens individuels de pays, examens que les commissions régionales pourraient conduire dans le cadre du processus du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

i) L'examen mutuel de l'efficacité du développement est un exercice portant sur la responsabilité mutuelle, entrepris conjointement par la CEA et l'Organisation de coopération et de développement économiques, en réponse à une demande du Comité des chefs d'État et de gouvernement du NEPAD en 2003. Il ne s'agit pas dans le rapport de susciter de nouveaux engagements, mais plutôt de suivre l'exécution de ceux déjà pris, tout en en faisant la part des nouveaux engagements pouvant émerger de divers forums. Le rapport devrait compléter d'autres outils de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapport sur les engagements relatifs au partenariat mondial pour le développement durable entre l'Afrique et ses partenaires.

C. Niveaux national et local

13. L'appropriation par les pays est une condition essentielle de l'efficacité de l'intégration, de la mise en œuvre et des processus d'examen. À cet égard, les approches fondées sur une participation nationale élargie renforceront l'engagement, la responsabilité et l'appropriation nécessaires. Les structures nationales et les organes de coordination guident l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, stratégies et plans de développement durable. Les organismes de coordination nationaux traduisent les cadres mondiaux et régionaux en actions nationales et locales, fournissent le cadre pour une planification cohérente et intégrée

et la prise de décision au niveau national et assurent des liens efficaces entre le niveau local et le niveau mondial. L'examen au niveau national est, par conséquent, le plus important dans le processus d'examen mondial, pour lequel l'application d'une démarche participative est cruciale. À cet égard, le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 met l'accent sur la nécessité d'un processus d'examen participatif et souligne l'importance des bilans nationaux, qui devraient éclairer les processus d'examen aux niveaux sous-régional, régional et mondial, dans l'ordre, renforçant ainsi l'appropriation nationale et la légitimité du processus d'examen mené dans le cadre du Forum politique de haut niveau.

14. Les problèmes nouveaux liés au programme de développement pour l'après-2015 pourraient toutefois exercer une pression supplémentaire sur des systèmes nationaux de suivi et d'établissement de rapports déjà faibles. À cet égard, les besoins en ressources, les incidences en termes de coût et les contraintes en matière de données devraient bénéficier d'une attention particulière aux fins de processus de mise en œuvre et d'examens efficaces. Par conséquent, les institutions nationales chargées du suivi, de l'évaluation et de l'établissement des rapports à tous les niveaux devront être clairement désignées et dotées de mandats et de ressources adéquats. Cela demande un soutien accru de la communauté internationale et une révolution dans la façon d'établir les données relatives au développement durable, que le Secrétaire général considère dans son rapport précité comme des catalyseurs importants pour un système d'examen.

15. Le Forum régional d'Afrique sur le développement durable présente les messages clefs ci-dessous comme sa contribution collective à la Réunion 2015 du Forum politique intergouvernemental et universel de haut niveau sur le développement durable.

a) **Les organismes nationaux de coordination du développement durable sont essentiels pour avoir des processus cohérents et intégrés de planification et de prise de décision au niveau national et pour assurer une liaison efficace entre le niveau local et le niveau mondial.** Les organismes nationaux de développement durable devraient veiller à l'intégration des trois dimensions du développement durable et promouvoir la prise en compte du développement durable par les plus hautes instances du gouvernement, du secteur privé et des organisations de la société civile. Le mode de fonctionnement de ces instances devrait assurer la participation de tous les ministères, entités gouvernementales et autres acteurs concernés pour leur permettre de s'acquitter efficacement de leurs mandats.

b) **Le processus d'examen national est le plus important des processus qui concourent à l'examen général, pour lequel une démarche participative est essentielle.** Le processus devrait s'appuyer sur les mécanismes et processus nationaux et locaux existants et sur une large participation des diverses parties prenantes, sous la direction des autorités nationales et locales et avec la collaboration des parlements, de la société civile, de la communauté scientifique, du monde universitaire et des entreprises. Les principaux résultats de l'examen pourraient être un rapport du gouvernement, un autre des parties prenantes nationales et un troisième du système des Nations Unies et d'autres partenaires de développement. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs contribuera aux examens nationaux en facilitant l'élaboration des stratégies et des mesures nationales de mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

c) **Les objectifs de développement durable proposés n'ont pas pour but de fixer les priorités nationales ou à s'y substituer. Ils pourraient être mis en œuvre avec**

plus ou moins de préférences, de modifications ou d'adaptations aux contextes nationaux. Pour favoriser l'appropriation, l'engagement et la responsabilité au niveau national, les pays doivent continuellement revoir leurs propres objectifs et indicateurs, en utilisant de processus participatifs nationaux et en s'appuyant sur le cadre du programme mondial de développement pour l'après-2015 en tant que référence utile, mais pas nécessairement une prescription. Même si l'Agenda 2063 semble globalement concorder avec le programme de développement pour l'après-2015, il serait utile d'effectuer une analyse systématique de tous les objectifs et indicateurs, en tenant compte des contextes nationaux et des objectifs plus larges de développement durable à long terme.

d) **Les institutions chargées du suivi, de l'évaluation et de l'établissement des rapports à tous les niveaux doivent être clairement désignées et dotées de mandats et de capacités adéquats.** Au niveau communautaire, les unités relevant des collectivités locales ou des conseils des collectivités locales qui sont chargées du suivi et d'établissement de rapports doivent être renforcées afin qu'elles contribuent à produire des données et des rapports de mise en œuvre pertinents. Au niveau infranational, les mécanismes de suivi et d'établissement de rapports infranationaux devraient également être renforcés. Les rapports établis à l'échelle des provinces ou des États fédérés devraient être consolidés au niveau national par les institutions et organismes désignés à cet effet. À cet égard, les bureaux nationaux de statistique, qui sont appelés à jouer un rôle fondamental, devraient être renforcés afin qu'ils puissent produire des données actualisées et fiables.

e) **Le suivi, l'évaluation et l'établissement des rapports sur les objectifs de développement durable exerceraient une pression supplémentaire sur les systèmes statistiques.** Il y a lieu d'examiner en détail les lacunes de données et les limites de la compilation des données par pays et par objectif, en vue de remédier aux problèmes potentiels de manque de moyens dans les services nationaux de statistique. En ce qui concerne les objectifs de développement durable, il convient de renforcer, à tous les niveaux, la transparence, la responsabilité et la participation nationale dans toute estimation qui ne s'appuie pas sur les données rapportées, en veillant à utiliser des méthodes reproductibles et faciles à comprendre par les utilisateurs et les acteurs nationaux.

f) **En ce qui concerne les nouveaux thèmes liés aux objectifs de développement durable, les besoins en ressources, les incidences en termes de coût et les contraintes en matière de données devraient bénéficier d'une attention particulière.** Il convient, dès le départ, de trouver de nouvelles ressources pour appuyer les nécessaires opérations de collecte, de compilation et de diffusion de données. Les pays continueront d'avoir besoin d'aide pour améliorer leurs systèmes statistiques. La communauté internationale doit accroître sensiblement l'appui aux pays et aux bureaux nationaux de statistique qui ont cruellement besoin de moyens leur permettant de produire, de recueillir, de ventiler, d'analyser et de partager les données qui sont vitales pour le nouveau programme. La révolution des données envisagée pour le développement durable devrait être orientée vers la satisfaction de ces besoins.

III. Questions émergentes

16. Il est admis que ces problèmes nouveaux et émergents peuvent être réglés en articulant correctement la science et les politiques. Cependant, l'Afrique a tardé à s'adapter et à développer ses secteurs scientifiques et technologiques et commercialiser ses innovations. Le continent consacre environ 0,42 % de son produit intérieur brut (PIB) à la recherche-

développement, très loin des objectifs internationaux en matière de dépenses en recherche-développement. Il est nécessaire de porter cette part à 1 % pour stimuler la croissance ; à ce jour, seule la Tunisie a atteint cet objectif. Bien que l'Afrique abrite 13,4 % de la population mondiale, elle ne produit que 1,1 % des connaissances scientifiques. L'Afrique ne peut garantir son développement durable sans la science, les technologies et les innovations, afin de transformer les savoirs traditionnels et d'en faire des produits compétitifs aux niveaux régional et international.

17. Le Forum régional d'Afrique sur le développement durable présente les messages clefs ci-dessous comme sa contribution collective à la Réunion 2015 du Forum politique intergouvernemental et universel de haut niveau sur le développement durable.

a) ***Orientation politique.*** Les pays africains sont à la traîne, non seulement dans l'adaptation des technologies mais aussi dans le renforcement de capacités régionales de recherche-développement. L'Afrique n'a toujours pas la culture de l'innovation nécessaire pour soutenir son programme de développement. À cette fin, les pays doivent adopter une orientation politique appropriée pour créer un cadre favorable qui encourage les technologies, la recherche-développement et les innovations sans risque pour l'environnement, conformément aux objectifs de développement durable et d'élimination de la pauvreté.

b) ***Mesures d'atténuation et de mitigation adéquates.*** Alors qu'il est bien établi que l'Afrique contribue peu aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, le continent n'est pas épargné par les effets des changements climatiques à l'échelle mondiale. À cet égard, s'il importe de mettre en avant le programme en faveur de l'économie verte en vue d'une planification du développement plus durable, il est tout aussi important de s'attaquer aux effets négatifs des changements climatiques. À cette fin, les pays africains doivent adopter des politiques et stratégies pour prendre des mesures d'atténuation et d'adaptation adéquates qui permettent d'enrayer les effets des changements climatiques.

c) ***Technologies innovantes en faveur de l'accès à l'énergie et de l'utilisation de l'énergie.*** L'accès à des services énergétiques modernes pour la cuisson, le chauffage, l'éclairage, les communications et la force mécanique pour des usages productifs représente un vaste secteur de besoins non satisfaits sur le continent. Près de 97 % des personnes qui vivent sans accès à des services énergétiques modernes dans le monde se trouvent en Afrique subsaharienne. Il est donc crucial d'envisager les sources non traditionnelles d'énergie et l'utilisation efficace des sources disponibles par l'adoption de technologies innovantes. À cet égard, il faut créer un environnement favorable au développement et à l'adoption d'approches technologiques innovantes afin d'améliorer l'accès à l'énergie et de rendre son utilisation plus efficace. Il faut également encourager la participation du secteur privé dans le lancement de technologies nouvelles et émergentes pour améliorer l'accès à l'énergie et l'efficacité énergétique.

d) ***Promouvoir l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes.*** La population jeune de l'Afrique est à la fois une chance et un défi. Si l'on donne aux jeunes accès à une formation adéquate et la chance d'acquérir des compétences entrepreneuriales, ils pourraient être un moteur de croissance et contribuer au développement de manière constructive. Cependant, le nombre croissant de jeunes au chômage pourrait exercer une pression sur la croissance socioéconomique et menacer la stabilité économique. Dans ce contexte, les pays africains doivent développer leurs capacités nationales et élargir l'accès aux technologies et à

l'innovation pour promouvoir l'entrepreneuriat et des politiques d'emploi de grande ampleur auprès des jeunes.

e) ***Mettre à profit les TIC pour surmonter les problèmes de l'urbanisation.*** La diffusion et l'utilisation des TIC dans les zones urbaines du continent créent des possibilités d'emploi et dopent la croissance. Cependant, faute d'un environnement favorable et d'un appui au renforcement des capacités, le niveau d'utilisation innovante des TIC est faible dans beaucoup de pays. Il faut dès lors élaborer et mettre en œuvre des politiques et stratégies pour tirer parti des TIC, dont l'accès au réseau de téléphonie mobile/sans fil et la connectivité mobile à large bande, en vue d'aider à résoudre les différents problèmes que pose l'urbanisation, tels que les embouteillages, l'élimination des déchets et la hausse de l'utilisation de l'énergie.

f) ***Créer des mécanismes de financement innovants au service du développement durable.*** Bien que le secteur privé ait joué un rôle précieux dans la croissance économique récente en Afrique, une bonne partie des investissements dans les infrastructures et les programmes de développement provient des États dans bien des pays. Il importe donc de diversifier les sources de financement du développement pour garantir sa durabilité. À cet égard, les pays africains doivent créer des mécanismes de financement innovants et mobiliser des moyens venant d'un large éventail de sources, dont les sources publiques et privées, bilatérales et multilatérales, intérieures et internationales, et les sources innovantes de financement.

IV. Consommations et productions durables

18. Les taux substantiels de croissance économique et l'élan renouvelé en faveur de la transformation structurelle en Afrique offrent une occasion unique d'établir des modes de consommation et de production plus durables. Nombre de possibilités existent de brûler les étapes pour parvenir à des modes de consommation et de production durables qui favorisent la croissance verte inclusive et la transformation structurelle de la région. Cela permettra à l'Afrique d'éviter des effets négatifs de la consommation et de la production du niveau de ceux observés dans les pays développés, et de se préserver à l'avenir des modes non viables de transformation structurelle.

19. Cependant, l'application des principes et démarches de consommation et de production durables exige des investissements considérables pour acquérir la technologie et se doter des moyens nécessaires, ce qui dépasse les capacités de la plupart des pays africains. L'Afrique est la région la plus pauvre et la moins développée du monde, où beaucoup se démènent encore pour satisfaire leurs besoins les plus élémentaires tels que la sécurité alimentaire, l'eau, l'assainissement et les soins de santé. La région a donc besoin d'appui pour faire face aux coûts entraînés par les exigences de consommation et de production durables. Toutefois, même si elles bénéficient d'un appui international, les approches de consommation et de production durables devraient être mises au point sur le continent et adaptées à l'aspiration des pays à la transformation. Les manières traditionnelles de consommer et de produire, qui sont profondément durables, devraient être améliorées et intégrées aux cadres modernes de consommation et de production durables afin d'en améliorer l'assimilation.

20. Le Forum régional d'Afrique sur le développement durable présente les messages clefs ci-dessous comme sa contribution collective à la Réunion 2015 du Forum politique intergouvernemental et universel de haut niveau sur le développement durable.

a) ***L'innovation technologique est l'un des éléments les plus importants de la consommation et de la production durables.*** L'Afrique considère que l'accès à des technologies sûres et propres relatives à la consommation et à la production durables, adaptées aux situations et aux besoins locaux, permettrait à la région de tirer parti de ses abondantes ressources naturelles sans compromettre sa durabilité, contribuant ainsi à la transformation durable de la région. Néanmoins, la plupart des pays africains n'ont pas un accès suffisant à ces technologies, étant dépourvus du savoir faire technique, des compétences, des ressources, des infrastructures, et même des institutions et des conditions de l'activité économique nécessaires pour stimuler le développement technologique. La coopération internationale et régionale peut stimuler et encourager la mise au point et le transfert de technologies existantes et émergentes par la collaboration avec le secteur privé, les scientifiques et les institutions publiques, ainsi que par la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire.

b) ***La recherche-développement est au cœur de l'innovation relative à la consommation et à la production durables adaptée au contexte mais est insuffisamment développée en Afrique, où les institutions de recherche n'ont pas les ressources humaines et financières suffisantes.*** Il faudrait élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour promouvoir et renforcer les institutions régionales, sous-régionales et nationales pour la science, la recherche, la technologie et l'innovation dans le domaine de la consommation et de la production durables. Cela peut passer par l'augmentation des ressources humaines et financières, des partenariats à l'intérieur de la région et en dehors, ainsi que par la promotion des partenariats entre l'industrie, le milieu universitaire et les États.

c) ***Le savoir autochtone et local devrait faire partie intégrante de la promotion de la consommation et de la production durables en Afrique.*** Le savoir traditionnel peut doter l'Afrique des capacités et des ressources nécessaires pour établir et poursuivre des modes de consommation et de production durables adaptés à son cadre de développement. Le savoir et les ressources traditionnels, qu'ils soient sous la forme d'animaux, de plantes, de pratiques, de processus, offrent la base d'une gestion environnementale rationnelle et de la préservation de la biodiversité et des écosystèmes. Ils devraient être protégés et mis à profit.

d) ***Le renforcement des capacités est fondamental pour la mise en œuvre réussie de modes de consommation et de production durables qui favorisent la croissance verte inclusive et la transformation structurelle en Afrique.*** Le renforcement des capacités joue un rôle déterminant pour atteindre les objectifs de consommation et de production durables et réaliser une transformation structurelle durable. Particulièrement, la consommation et la production durables doivent être prises en compte dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, stratégies, plans et programmes de développement, ainsi que des budgets aux niveaux sectoriel, national et international. Afin que cela se produise sur une base durable, il faudrait développer la capacité propre des pays et des régions de planifier, exécuter, coordonner et suivre des activités de renforcement des capacités et d'établir des rapports sur le sujet. Les pays doivent préciser leurs besoins en termes de renforcement des capacités concernant la consommation et la production durables. Ils devraient recevoir une aide pour mener des auto-évaluations de leurs capacités nationales et formuler et exécuter des plans et

stratégies globales de renforcement des capacités en faveur de la consommation et de la production durables.

e) *Il est essentiel de s'écarter des tendances actuelles des investissements pour aller vers des schémas plus durables afin de favoriser la consommation et la production durables dans des domaines stratégiques en Afrique, tels que l'efficacité énergétique, l'utilisation efficace des ressources et la symbiose industrielle.* En plus des mécanismes traditionnels de financement, les pays devraient envisager de recourir à des sources innovantes de financement pour appliquer les approches et pratiques de consommation et de production durables sur une plus grande échelle. Parmi les sources à exploiter figurent notamment les recettes tirées de la rente des ressources naturelles, les fonds souverains, les impôts, les subventions, les fonds verts privés, les partenaires de développement et les crédits d'émission de carbone. Les initiatives prises dans ce domaine devraient également viser à établir un lien entre parties prenantes du milieu politique et du milieu industriel, afin de faciliter le financement des activités de consommation et de production durables.

f) *L'intégration systématique de la consommation et de la production durables dans les programmes d'enseignement et de formation à tous les niveaux contribuera au succès de leur application en Afrique.* À cet égard, il faut viser toutes les institutions d'apprentissage et tous les secteurs, dont les écoles, les universités, les services publics, les entreprises et l'industrie. Il importe que les pays et les partenaires fournissent l'appui institutionnel, politique, technique et financier nécessaire aux parties prenantes désireuses de promouvoir les économies et modes de vie économes en ressources et produisant peu de déchets, de partager des informations, et de favoriser de nouveaux moyens de consommer, produire et commercer.

g) *Les dirigeants des milieux politiques, économiques, technologiques et de la société civile d'Afrique doivent se faire les champions du développement et du transfert de technologies relatives à la consommation et à la production durables.* Ils devraient envisager un large éventail d'interventions politiques afin d'influencer les activités dans des secteurs économiques clefs, notamment par l'intégration systématique de la consommation et de la production durables dans les cadres de développement national et la mise en œuvre de plans d'action axés sur les résultats.

V. Les petits Etats insulaires en développement

21. L'obstacle majeur au développement pour les petits Etats insulaires en développement (PEID) d'Afrique réside dans l'étroitesse de leur base terrestre. La durabilité de ces Etats insulaires dépend essentiellement de leur capacité à exploiter l'espace océanique en tant que possibilité de développement. La mise en valeur efficace et optimale des riches ressources marines tout en respectant les paramètres environnementaux et écologiques offre la perspective d'une croissance économique soutenue, écologiquement rationnelle et socialement inclusive qui peut transformer de manière significative les économies des PEID d'Afrique. Ces dernières restent cependant vulnérables aux impacts du changement climatique dans toutes ses manifestations et les pays se doivent d'améliorer la maîtrise des impacts du changement climatique au développement et élaborer des stratégies pour y faire face.

22. Sans aucun doute, le changement climatique se traduira par des complications à l'endroit des PEID d'Afrique. Pour faire face aux défis climatiques, les pays ont besoin

d'énormes ressources financières, de transfert de technologie et, plus important encore, de cadres de politique et de gouvernance efficaces aux niveaux national, régional et international. L'appropriation nationale de ces mesures dans les petits États insulaires d'Afrique reste critique. Des cadres de politique et de gouvernance effectifs sur les plans national, régional et mondial dans l'espace océanique en tant que bien commun et un partenariat international favorable à l'appui des PIED dans les questions de développement contribueront grandement à garantir le développement durable et la survie des Petits États insulaires en développement d'Afrique.

23. À la lumière de ce qui précède, le Forum régional d'Afrique sur le développement durable présente les messages clefs ci-dessous comme sa contribution collective à la Réunion 2015 du Forum politique intergouvernemental et universel de haut niveau sur le développement durable.

a) **Appuyer les PIED à s'orienter vers l'économie bleue;** Les ressources terrestres des PEID d'Afrique sont limitées mais ceux-ci regorgent d'importantes ressources océaniques et des fonctions du système côtier qui présentent d'excellentes opportunités pour le développement tout en protégeant l'intégrité environnementale.

b) **Promouvoir une structure de gouvernance océanique durable;** y compris, la pêche, le transport maritime, l'exploitation du potentiel des richesses minérales du fond marin, le tourisme durable, la gestion des émissions et de la pollution maritimes reste par conséquent crucial pour le développement des PIED en Afrique.

c) **Appuyer le développement des énergies renouvelables;** plusieurs possibilités d'exploitation commerciale sont réelles dans de nombreux petits États insulaires pour la fourniture énergétique comme l'énergie éolienne, l'énergie solaire, l'énergie géothermique. L'expansion de l'infrastructure des énergies renouvelables telles que l'énergie océanique aiderait les PIED d'Afrique à réduire leur dépendance vis-à-vis des importations de carburant.

d) **Faciliter l'innovation et le transfert technologiques;** dans les secteurs économiques clés tels que l'agriculture, l'eau sans oublier l'énergie, le tourisme aussi bien que les fonctions éco systémiques sont vitaux pour la transformation économique et la durabilité des PEID en Afrique. La réalisation de l'énergie durable pour tous, la chaîne de valeur des produits de base, le tourisme et l'exploitation minière des fonds marins ainsi que les réseaux d'information pour l'alerte précoce sur les services climatiques nécessitent des approches novatrices et l'adoption de technologies appropriées.

e) **Mobiliser les ressources financières et le capital humain;** les PEID sont confrontés à d'énormes défis en matière de développement et de résilience aux impacts du changement climatique en raison de leur situation particulière. Faire face efficacement à ces problèmes, en particulier à l'adaptation aux impacts du changement climatique nécessite un financement suffisant de la part de sources nationales et internationales ainsi que de la main-d'œuvre qualifiée qui sont limitatives dans les petits États insulaires.

f) **Renforcer des partenariats et l'intégration régionale;** de partenariats renforcés restent essentiels dans les États insulaires. L'exploitation durable et la gestion des richesses océaniques exigent une gestion efficace de l'espace océanique et des investissements importants. Les PIED ne peuvent pas y arriver à eux seuls. De partenariats public-privé (PPP) aux niveaux national, régional et international sont incontournables pour

permettre aux PIED de valoriser de nouveaux espaces pour le développement économique ainsi que de nouvelles ressources pour assurer la protection des zones sensibles.

VI. Les pays les moins avancés

24. Les PMA africains ont connu des améliorations dans certains des domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul, par exemple, la santé et l'éducation, mais de nombreux défis ainsi que des lacunes subsistent encore pour satisfaire à certains des objectifs convenus à l'échelle mondiale. L'un parmi les principaux défis réside dans la vulnérabilité de l'Afrique vis-à-vis des chocs extérieurs et la forte dépendance à l'APD. Ceci a été démontré par l'effet catastrophique de la récente épidémie d'Ebola et la réaction à cet effet dans certaines parties de l'Afrique de l'Ouest. À la lumière de ce qui précède, l'ARFSD voudrait prendre en compte les réflexions suivantes à l'appui de sa contribution collective au HLPF-2015

25. À la lumière de ce qui précède, le Forum régional d'Afrique sur le développement durable présente les messages clefs ci-dessous comme sa contribution collective à la Réunion 2015 du Forum politique intergouvernemental et universel de haut niveau sur le développement durable.

a) **Les PMA africains doivent renforcer leurs résiliences aux chocs et améliorer leur compétitivité internationale afin de relever les défis et conserver les acquis.** En effet, les pays africains continuent d'assurer la transformation structurelle en vue de renforcer leur résilience économique, mais cela doit être complété par des institutions de politique industrielle solides, novatrices et efficaces, des mécanismes et des processus, ainsi que davantage d'investissements dans les infrastructures, la santé et l'éducation.

b) **À l'appui des programmes de transformation des PMA africains, les institutions régionales devraient se préparer à la Réunion ministérielle des PMA d'Afrique sur la transformation structurelle et la sortie qui aura lieu à Milan (en Juin 2015).** A cet égard, elles devraient s'atteler à créer des synergies et à adopter des stratégies qui peuvent mieux répondre aux préoccupations des PMA africains.

c) **Les PMA africains exigent également l'appui de partenaires de développement dans la poursuite et la réalisation de leurs aspirations de développement.** Les partenaires de développement devraient faire montre d'un traitement complémentaire, renforcé, préférentiel, concessionnel et plus favorable à l'égard des PMA dans les domaines de la finance, des technologies, du savoir-faire et d'autres ressources. En outre, les partenaires devraient adopter un traitement différencié et souple vis-à-vis des PMA au moment d'initier des engagements et des obligations internationales qui ne soient pas en rapport avec leur capacité, leurs besoins et leur stade de développement.

d) Dans le contexte ci-dessus, l'importance de l'année 2015 dans le paysage de développement international ne saurait être sous-estimée, en particulier en ce qui concerne les PMA. Les PMA devraient profiter des grands événements futurs à l'échelle mondiale de façon à faciliter leurs sorties et leurs aspirations de transformation.

VII. Les pays en développement sans littoral

26. Le Programme d'action d'Almaty a servi à attirer l'attention et à rallier le soutien à divers niveaux pour relever les défis uniques de développement rencontrés par les PMA. Le Programme d'action de Vienne qui est basé sur des partenariats renouvelés et renforcés entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit ainsi que leurs partenaires de développement est conçu pour appuyer les PMA à faire face aux défis durables et donc consolider les acquis réalisés et à accélérer les progrès vers le développement durable dans ces pays. Les pays africains doivent mettre à profit les progrès qui ont été accomplis dans la mise en œuvre de l'APoA et continuer à bâtir des institutions solides qui maintiennent et améliorent l'environnement des affaires, la gouvernance économique et la gestion macroéconomique.

27. À la lumière de ce qui précède, le Forum régional d'Afrique sur le développement durable présente les messages clefs ci-dessous comme sa contribution collective à la Réunion 2015 du Forum politique intergouvernemental et universel de haut niveau sur le développement durable.

a) **Au niveau régional, l'Agenda de l'Afrique 2063 offre une occasion unique de galvaniser l'appui international, régional et national pour faire face aux défis auxquels le continent est confronté, y compris les PMA africains.** Le plan de dix ans pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 devrait donc intégrer les mesures énoncées dans le Programme d'action de Vienne pour les pays en développement sans littoral. En outre, les PMA africains devraient s'approprier le Programme d'action de Vienne. Les domaines d'actions dans le VPoA devraient être considérés comme priorités de développement pour informer les politiques et les programmes des partenaires de développement de l'Afrique, y compris les organismes bilatéraux et multilatéraux de soutien.

b) **L'intégration régionale constitue une pierre angulaire de l'intégration des PMA africains aux marchés régionaux et mondiaux.** Dans ce contexte, les PMA devraient poursuivre des politiques, des stratégies et des programmes visant à promouvoir l'intégration régionale. Dans cette perspective, la décision de lancer des négociations sur la création de la Zone de libre-échange continental (CFTA) en juillet 2015 et terminer d'ici 2017 ainsi que le plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain devraient être entièrement pris en charge et mis en œuvre.

c) **Il est crucial de développer le secteur industriel pour la transformation structurelle des économies africaines.** Les PMA africains devraient ainsi envisager de concevoir et de mettre en œuvre des politiques industrielles en vue d'accroître la valeur ajoutée des matières premières et des ressources d'exportations, là où de nombreux pays disposent déjà d'un avantage comparatif, ainsi que dans d'autres activités où des économies peuvent développer cet avantage. Toutefois, compte tenu des contraintes de financement, la transformation économique de l'Afrique doit compter de plus en plus sur les sources intérieures de financement. En tant que tel, il faudra que les pays africains développent des approches novatrices de financement du développement à partir des deux sources internes et externes.

d) **L'Afrique se doit d'améliorer la qualité et la couverture de son infrastructure (routes, voies ferrées, ports, TIC) et renforcer ses réseaux de production et de distribution énergétique.** Une attention particulière devrait être accordée aux couloirs

de transport en transit et aux projets régionaux d'infrastructure, en particulier ceux qui font partie du Plan d'Action Prioritaire (PAP) du PIDA et l'Initiative présidentielle des champions de l'infrastructure (PICI). Ceci est essentiel pour combler l'écart de compétitivité subi par les entreprises africaines, en particulier celles des PMA pour faire en sorte que le commerce et la politique commerciale favorisent l'industrialisation. Les politiques d'infrastructure et la réglementation des services fournis à travers le réseau d'infrastructures, se doivent aussi d'être renforcées pour surmonter les barrières non physiques au commerce et aux transports.

e) **Le déficit de financement de l'Afrique s'accroît et la région doit combler cette lacune en mettant l'accent sur l'expansion de la mobilisation des ressources et des financements innovants en particulier pour ses PDSL.** Pour résorber ce déficit, il faut des efforts accrus par les Etats membres et le soutien des partenaires de développement pour explorer et développer des sources novatrices de financement, y compris les transferts de fonds vers les secteurs productifs de l'économie africaine.

VIII. Partenariat mondial pour le développement

28. L'économie mondiale et le paysage du développement ont profondément évolué depuis que les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ont été définis en 2005 et revus à Accra en 2008 en tant que cadres pour l'efficacité du développement. Accroître l'efficacité de la coopération au service du développement en tant que vecteur de réduction de la pauvreté exige un changement fondamental d'orientation – le passage d'une approche dominée par les structures mondiales vers une autre dirigée par les pays, celle dans laquelle la diversité des intervenants dans les partenariats pour le développement et les rôles importants mais différents que joue chaque pays sont reconnus. Le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement a été adopté en reconnaissance de cet état de fait. Il incarne cette réorientation par les quatre principes devant guider la réalisation des objectifs communs de développement, à savoir l'appropriation des priorités de développement par les pays en développement, l'orientation vers les résultats, des partenariats pour le développement ouverts à tous, la transparence et la responsabilité mutuelle.

29. Réaliser le développement durable en Afrique nécessite la mobilisation de moyens adéquats de mise en œuvre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des pays. À cet égard, les positions exprimées dans le Document final de la Réunion régionale africaine de consultation sur les objectifs de développement durable, la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après 2015 et l'Agenda 2063 présentent une importance considérable. En ce qui concerne le partenariat mondial pour le développement, la stratégie et les moyens de mise en œuvre énoncés dans le Document final de l'Afrique sur les objectifs de développement durable sont cruciaux. Le résultat de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement devrait changer la donne concernant la mise en œuvre du développement durable, en particulier le programme de développement pour l'après-2015, qui devrait être adopté en septembre 2015.

30. Le Forum régional d'Afrique sur le développement durable présente les messages clefs ci-dessous comme sa contribution collective à la Réunion 2015 du Forum politique intergouvernemental et universel de haut niveau sur le développement durable.

a) **Des moyens de mise en œuvre adéquats sont nécessaires pour réaliser le développement durable en général et les objectifs de développement durable en**

particulier. Il s'agit notamment des ressources financières, de la mise au point des technologies et de leur transfert, du renforcement des capacités, de l'intégration régionale, du commerce et de l'accès aux marchés, ainsi que de la coopération Sud-Sud. Ces moyens ne s'excluent pas mutuellement et devraient être utilisés de manière complémentaire pour assurer l'efficacité de la mise en œuvre.

b) **L'Afrique reconnaît qu'elle doit prendre la responsabilité de son développement et, à cette fin, s'efforcer de mieux mobiliser les ressources financières intérieures pour réaliser les objectifs de développement durable.** Elle devrait donc accroître l'épargne intérieure et améliorer la collecte des recettes publiques. Elle devrait aussi puiser dans les importants flux de capitaux privés, qui représentent des sources de financement du développement. Elle devrait également améliorer la gouvernance, instaurer un climat propice à l'investissement national et étranger et endiguer les flux financiers illicites. Cependant, les actions régionales devraient être soutenues par un environnement international propice et des partenariats mondiaux efficaces dans la mobilisation des ressources. À cet égard, l'Afrique exhorte ses partenaires de développement à honorer pleinement les engagements qu'ils ont pris vis-à-vis du continent.

c) **Les besoins de financement du développement durable dépassent de loin les ressources pouvant être mobilisées au plan interne.** Les pays développés devraient donc honorer leur engagement d'atteindre la cible définie par l'ONU de 0,7 % du produit national brut pour l'aide publique au développement; fournir entre 0,15 % et 0,20 % de leur revenu national brut aux pays les moins avancés et convenir d'un délai pour atteindre ces objectifs et encourager le secteur privé, notamment les sociétés transnationales, les fondations privées et les institutions de la société civile, à fournir une assistance financière et technique aux pays en développement.

d) **L'endiguement des flux financiers illicites et la réduction des coûts des envois de fonds peuvent permettre à l'Afrique d'économiser des milliards de dollars.** À cet égard, les pays riches de l'Organisation de coopération et de développement économiques devraient redoubler d'efforts en matière de normes de divulgation. Les partenariats internationaux devraient mieux tenir compte des problèmes de flux financiers illicites en provenance de l'Afrique. L'engagement pris par la Banque mondiale en 2009, avec l'appui des chefs d'État du G-8, de réduire le coût moyen mondial des transferts de fonds de 10 % à 5 % à l'horizon 2014 doit être honoré en tenant compte du contexte spécifique de l'Afrique.

e) **La Conférence internationale sur le financement du développement prévue à Addis-Abeba en juillet 2015, devrait aboutir à des résultats audacieux et ambitieux qui assurent un financement prévisible et adéquat pour le développement.** À cet égard, l'Afrique appelle à accroître l'appui aux pays en développement, en particulier les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral du continent.

f) **Le développement et le transfert des technologies comptent parmi les principaux moyens de mise en œuvre, et les pays africains devront utiliser la technologie s'ils veulent passer à un mode de développement plus durable.** Il est impératif de combler le fossé technologique pour promouvoir l'industrialisation durable, la croissance inclusive et la transformation sur l'ensemble du continent africain. Les progrès en vue de la réalisation des objectifs de développement durable et du programme de développement pour l'après-2015 dépendront de ceux réalisés concernant les moyens de mise en œuvre, notamment la

finance et la technologie. À cette fin, la communauté internationale devrait s'engager à apporter un appui adéquat à la création d'un réseau continental de centres d'excellence et de pôles de connaissances, en se servant des réseaux et des arrangements institutionnels existants pour évaluer les besoins et repérer, développer, adapter et transférer des technologies propres.

g) **Le renforcement des capacités est crucial pour la mise en œuvre du développement durable, notamment pour créer des économies inclusives et sobres en ressources dans les pays en développement.** À cet égard, la communauté internationale devrait s'engager à soutenir la mise en œuvre des cadres régionaux de renforcement des capacités, notamment le Cadre stratégique pour le développement des capacités du NEPAD, qu'il convient d'actualiser. Il faudrait également appuyer l'élaboration de stratégies nationales globales de développement des capacités qui intègrent tous les aspects de ce développement, dont la valorisation des ressources humaines et le développement organisationnel et institutionnel.

IX. Soumission et présentation

31. Les participants au Forum régional africain pour le développement durable de 2015 demandent officiellement à la CEA d'en transmettre les messages clés au Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2015, par le canal du secrétariat de celui-ci, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, au plus tard le ... juin 2015. Par ailleurs, ils prient le Président du Forum régional africain pour le développement durable, (nom), du ... (pays), de présenter, à l'occasion de la séance consacrée aux résultats des forums régionaux pour le développement durable, les messages clés du Forum régional africain au Forum politique de haut niveau, qui se réunira à New York le 1er juillet 2015.